

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2011

---

**LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)**  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 367

présenté par

M. Borloo, M. Hénart, M. Grenet, M. Jégo, M. Loos,  
M. Reynier, M. Richard, M. Pancher et M. Zumkeller-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :**

I. – Au premier alinéa du 1 du I de l'article 117 *quater*, au premier alinéa du 1°, au 1° *bis*, au premier alinéa du 6°, au 7°, aux premier et dernier alinéas du 8° et au premier alinéa du 9° du III *bis* de l'article 125 A, au premier alinéa du I de l'article 125 C, au début du quatrième alinéa du 1. de l'article 187 et à la fin du 2. de l'article 200 A du code général des impôts, le taux : « 19 % » est remplacé par le taux : « 25 % ».

II. – Les dispositions du I sont applicables aux revenus perçus ainsi qu'aux gains et profits réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et aux plus-values réalisées au titre des cessions intervenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'indispensable reprise de la maîtrise des comptes publics doit être socialement soutenable et ne peut être un facteur de réduction de la croissance et de fragilisation de la société.

Il faut ainsi s'attacher à la reconquête de la maîtrise des comptes publics par des recettes justes, équitables, et qui ne pèsent pas sur les ménages français et l'économie réelle.

Aussi, par cet amendement, est proposée la hausse du prélèvement forfaitaire libérateur sur les intérêts, dividendes, revenus de valeurs mobilières et sur les plus-values de cession de valeurs mobilières (hors assurance-vie). Celui-ci passera de 19% (hors CSG et CRDS) à 25%. L'une des raisons fondamentales pour laquelle les revenus du capital sont aujourd'hui moins taxés que ceux du travail, tient en effet à l'existence de mécanismes de taxation forfaitaire de certains

---

revenus du capital, les faisant dès lors échapper à la progressivité de l'impôt. Cette mesure, qui porte sur une assiette d'environ 35 milliards d'euros par an, devrait permettre de rapporter 2 milliards d'euros supplémentaires par an.